Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire n° IV/M.755 — Creditanstalt/Koramic/Wienerberger)

(96/C 317/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 18 juin 1996, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6 paragraphe 1 point b) du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil, du 21 décembre 1989, relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises (1). Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données Celex; il porte le numéro de document 396M0755. Celex est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone: (352) 29 29 4 24 55; télécopieur: (352) 29 29 4 27 63].

(1) JO n° L 395 du 30. 12. 1989, p. 1.
JO n° L 257 du 21. 8. 1990, p. 13 (rectificatif).

Liste des établissements d'Islande agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté

(96/C 317/06)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Décision C(96) 2906 de la Commission du 21 octobre 1996

(Article 4 paragraphe 1 de la directive 72/462/CEE du Conseil)

Numéro d'agrément	Établissement/Adresse	Catégorie (*)							
		A	AD	EF	B	O/C	P	S	MS
22	Kaupfelag V. Hunbvetninga, Hvammstangi	×	×			×		×	(1)
31	Kaupfelag Thingeyinga, Husavik	×				×			(1)
40	Kaupfelag Austur Skaftelinga (Kask), Höfn	×	×			×			(1)
81	Slaturfelag Sudurlands Selfossi, Selfoss	×	×			×			(1)
220	Eimskip, Hafnafjördur			×					(2)

(*) A: Abattoir
AD: Atelier de découpe
EF: Entrepôt frigorifique
B: Viande bovine
O/C: Viande ovine/caprine
P: Viande porcine
S: Viande de solipèdes
MS: Mentions spéciales

(1) Abats exclus.
(2) Uniquement viandes emballées.